

Déclaration liminaire CSA départemental 79 du 17 juin 2025

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et messieurs les membres du CSA Départemental,

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier d'avoir tenu l'engagement de repousser « au plus tard » la date de prise en compte des inscriptions dans ONDE et nous remercions aussi les personnels des services de nous avoir fait parvenir des documents de travail « au plus tôt » malgré un délai extrêmement contraint. Nous avons conscience du travail que cela a dû représenter. Ces documents, transmis dans les meilleurs délais sont l'une des conditions d'un dialogue social de qualité, ce à quoi la CFDT et notre syndicat membre de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques sont très attachés.

Le meurtre la semaine dernière, de l'une de nos collègues Assistante d'Education, Mélanie Grapinet à Nogent, nous a une nouvelle fois sidérés. Nous mourons d'exercer nos métiers. Ce constat est indiscutable. Et les causes de ces gestes mortifères sont diverses et nous échappent. Pourtant il semble très facile aux commentateurs de tous genres de ramener à l'Education Nationale et ses personnels la responsabilité de mettre en œuvre des solutions. Et le premier ministre, et une partie de son gouvernement et notre ministère, du tac au tac entrent dans cette logique des solutions « magiques » à mettre en œuvre. Et nous nous épuisons en missions de référents qui s'accumulent, en dispositifs et procédures à mettre en œuvre... mais quelle utilité ? Le temps et l'énergie perdus dans cette agitation ne suffisent plus à masquer que le principal manque qui relève de l'éducation nationale c'est le manque de personnels enseignants et de vie scolaire, le manque de personnels du médico-social relevant de notre ministère. Et, plus largement aussi, nous aimerais que nos dirigeants s'attaquent concrètement aux lacunes de la médecine de ville.

Alors nous, représentants des personnels, dans cette instance, aujourd'hui, la seule chose que nous pouvons faire c'est vous redire que les moyennes de chiffres ne devraient pas être les seuls indicateurs que nous prenons en compte, que la réalité de chaque école devrait être un paramètre essentiel et que dans chaque école il faut :

- un nombre de professeur·es suffisant pour que les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels soient satisfaisantes,
- un nombre d'AESH suffisant pour que chaque enfant ayant une notification MDPH ait un ou une accompagnante qui s'occupe de lui, le nombre d'heures nécessaire chaque journée mais aussi aux heures où il ou elle en a besoin
- un nombre de maîtres G, maîtres E, psychologues scolaires suffisant pour que tous les postes de RASED de notre département soient couverts, et que les enveloppes couvrant leurs frais de déplacements soient suffisantes pour qu'aucune école ne soit « délaissée »
- un nombre suffisant de remplaçant·es, à la fois pour éviter les situations où les élèves doivent être répartis entre les classes mais aussi pour permettre la présence de personnel surnuméraire quand la situation devient impossible dans une classe ou une école.

- un nombre d'infirmières et infirmiers scolaires bien plus important que l'actuel pour que toutes les situations où leur présence serait utile puissent être couvertes... et pareil pour les médecins scolaires, les assistants et assistantes sociales...

Or, nous savons que cela ne sera pas le cas. Il y a quelques semaines, en réponse à une question sur comment étaient les liens avec l'administration au sujet de la carte scolaire, j'ai répondu que « *Malgré un dialogue de qualité, avec de l'écoute, ça ne peut pas marcher, puisqu'on ne fait que gérer les postes qu'il faut rendre.* ». Malgré les drames qui s'accumulent nous savons que cela va, à court terme au moins, continuer ainsi.

Nous vous remercions, Madame, pour les échanges que vous permettez et pour l'attention que vous portez à certains de nos arguments mais, ce que l'on fait ici, c'est bien cela, répondre à la consigne qui vous a été donnée de rendre 10 ETP. Dans cette instance comme dans les autres, nous sommes juste en situation de constater la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des collègues sans pouvoir d'agir. Et cela, le Sgen-CFDT Poitou-Charentes, ne l'accepte pas.